
AIDE-MÉMOIRE : CHANGEMENT D'ADRESSE AU MONT

Les changements d'adresse sont à annoncer auprès de :

• De l'ancienne commune
• De la poste lien
• Du fournisseur d'énergie : Services industriels de la Ville de Lausanne lien
• De Billag lien
• De l'ECA lien

La liste des documents pour votre arrivée est disponible dans le tableau annexé.

Informations utiles :

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire, il vous faut prendre contact avec le Service des automobiles vaudois à Lausanne [lien](#) afin de mettre votre adresse à jour.

Votre changement d'adresse sera communiqué aux autorités officielles comme l'administration cantonale des impôts ou encore le Service de sécurité civile et militaire. Concernant vos contrats privés (téléphones, assurances maladies), il vous faut annoncer votre changement d'adresse.

Liens utiles pour les transports publics :

[TL – CFF](#)

Contact :

Service communal de la population
Rte de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél.: +41 (0)21 651 91 81 / Fax.: +41 (0)21 651 91 92
habitants@lemontsurlausanne.ch

Horaires :

Lundi	8h - 11h30	13h30 - 18h30*
Mardi	8h - 11h30	13h30 - 16h30
Mercredi	8h - 11h30	13h30 - 16h30
Jeudi	8h - 11h30	fermé
Vendredi	8h - 11h30	13h30 - 16h30



AIDE-MÉMOIRE POUR LES SUISSES CHANGEMENT D'ADRESSE AU MONT

	Célibataire	Marié	Marié séparé	Divorcé	Veuf
Carte d'identité ou passeport valable	✓	✓	✓	✓	✓
<u>Si séparation</u> : Convention de séparation mentionnant la date exacte de la séparation du couple. ATTENTION : si vous n'avez pas encore une convention, une lettre datée et signée par les deux parties indiquant la date de séparation avec copies des documents d'identité de chacun	-	-	✓	-	-
<u>Si divorce</u> : Jugement de divorce définitif et exécutoire traduit	-	-	-	✓	-
Bail à loyer signé ou acte d'achat/vente ATTENTION : si votre nom ne figure pas sur le bail à loyer ou acte d'achat/vente, une attestation de votre logeur, son bail à loyer ou acte d'achat/vente et une copie de son document d'identité sont à présenter	✓	✓	✓	✓	✓

ATTENTION !

- Seuls les **dossiers complets** sont acceptés.
- Tous les membres de la famille doivent être présents.